



Bernardswiller

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 mai 2024

Sous la présidence de Monsieur Norbert MOTZ, maire, en présence de tous les membres du Conseil Municipal sauf Mesdames Fabienne PFISTER et Florence DURIEUX, Messieurs Richard GAMMINO et Pascal GEHLEN, excusés.

Procuration : Madame Fabienne PFISTER à Monsieur Norbert MOTZ

Secrétaire de séance : Laurence RUF

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2024
2. Approbation de devis
3. Subvention pour sorties scolaires
4. Décision sur le projet d'installation d'une antenne-relais par la société TDF sur un terrain communal
5. Droit de Prémption Urbain (information)
6. Reconduction des jobs d'été
7. Divers

1. Approbation du PV de la réunion du 25 mars 2024

2. Approbation de devis

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver les devis suivants :

- ✓ Celui de l'entreprise SIGNAL & CO avec siège à SAINT-NABOR d'un montant de 1166,07€ HT pour la fourniture et la pose de marquage et signalisation verticale,
- ✓ Celui de l'entreprise Plâtrerie OSTERMANN avec siège à ROSHEIM d'un montant de 4572,00€ HT pour la fourniture et la pose d'un faux-plafond acoustique au périscolaire,
- ✓ Celui de l'entreprise ROSAZE Vitraux avec siège à WASSELONNE d'un montant de 1673,40€ HT pour le remplacement de verres cassés d'un vitrail à l'Eglise.

3. Subvention pour sorties scolaires

Le maire informe le Conseil Municipal, que l'école primaire de Bernardswiller a organisé, cette année, une classe de découverte à la maison de la nature à MUTTERSCHOLTZ ainsi qu'un séjour à

PARIS. Ces sorties étalées sur plusieurs journées ont eu lieu courant du mois d'avril 2024 et ont concerné différentes classes. Les enseignants sollicitent une aide financière de la commune. Après en avoir discuté, et après délibération, le conseil municipal,

CONSIDERANT que le projet s'inscrit parfaitement dans l'apprentissage de l'enfant et dans les objectifs pédagogiques à la fois du plan national et de l'école de Bernardswiller, et qu'il y a lieu d'encourager de telles initiatives,
VU l'absence de participation du Conseil Départemental du Bas-Rhin pour ce type de classe de découverte,

DECIDE à l'unanimité :

- de soutenir le projet précité,
- d'accorder à la coopérative scolaire de l'école primaire de BERNARDSWILLER, une subvention d'un montant de 1992,00€ correspondant à 8,00€ par jour et par élève.
- de charger le maire du paiement de cette subvention qui sera imputée sur les crédits prévus au Budget Primitif 2024.

4. Décision sur le projet d'installation d'une antenne-relais par la société TDF sur un terrain communal

Comme évoqué lors des deux dernières séances du conseil municipal, le maire rappelle qu'il a reçu une demande de la société TDF concernant un projet d'installation de pylône de téléphonie mobile. En effet, ce projet a pour ambition l'amélioration de couverture en signal 4G du territoire de la commune.

La société TDF a proposé d'installer ce pylône sur une parcelle communale dans le prolongement de la rue du Stade, cadastrée section 35 n°75 (près de l'ancienne décharge).

Le maire informe que la société TDF a également contacté, en parallèle, des propriétaires privés ainsi que la commune d'Obernai, pour leur soumettre la même demande.

Le conseil municipal,
après avoir voté à bulletin secret,
après délibération et vote à la majorité, par 10 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 voix ABSTENTION :

- accepte la signature de l'accord de principe de la Société TDF
- autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier et notamment l'accord de principe présenté ainsi que la convention de location qui sera proposée ultérieurement par la société TDF.

Pour information, la société TDF devra, en amont, déposer une demande de travaux pour l'installation de celle-ci.

Ce dossier sera également envoyé à l'Architecte des Bâtiments de France qui émettra un avis. Afin que ce pylône se fonde le plus possible dans le paysage, le maire propose que celui-ci soit de coloris vert.

5. Droit de Prémption Urbain (information)

Depuis le compte-rendu effectué lors de la réunion du Conseil Municipal du 29 janvier 2024, la commune a enregistré et traité la Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) suivante :

- Vente de la propriété foncière bâtie située à BERNARDSWILLER 19 rue Sainte Odile cadastrée Section 08 N°177 ; 178 ; 179 d'une surface totale de 2,27 ares appartenant à Mme GRAS Violette.

6. Reconduction des jobs d'été

Sur proposition de Monsieur Christian SOSSLER, adjoint, et à l'instar des années précédentes, Après discussion et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- de reconduire l'opération « Jobs d'été » pour l'année 2024,
- d'embaucher des jeunes domiciliés dans le village, exclusivement et en fonction des besoins de la commune, pour un travail saisonnier, afin de seconder le service technique communal durant le mois de juillet 2024,
- de charger Christian SOSSLER, adjoint, de procéder au recrutement et en cas de pluralité de candidatures, d'en déterminer le nombre et de répartir la durée de travail,
- de clôturer la période de recrutement le 31 mai 2024,
- de rappeler que les candidats recrutés devront être âgés de 18 ans révolus à la date du 30 juin 2024,
- de fixer la rémunération au taux du SMIC horaire majoré de 10% (compensation congés payés),
- d'imputer la dépense sur les crédits prévus au budget primitif de l'année 2024,
- de charger le maire de signer tous documents nécessaires.

7. Divers

Personnel

Le maire informe le conseil municipal que Madame Audrey VOEGEL, ATSEM à l'école, a réussi son concours.

Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

Le maire informe le conseil municipal que les propriétaires des parcelles concernées par la procédure de DUP au lieudit « Im Graus » seront destinataires très prochainement d'un courrier pour l'acquisition des terrains concernés.

Cérémonie du 8 mai

Dans le cadre de la commémoration du 8 mai, une cérémonie avec un dépôt de gerbe au monument aux morts se déroulera le mercredi 8 mai 2024. Les enfants de l'école y participeront.

Travaux

Le maire informe le conseil municipal que deux velux ont été remplacés à l'école maternelle pendant ces vacances de printemps. Les six autres devront être également changés prochainement.

Eclairage public

Le conseil municipal avait décidé qu'à compter de mai 2023, les lampadaires seraient éteints de 23h30 à 5h30.

Après une année écoulée, le maire informe que le bilan est positif.

En effet, la commune a effectué une économie de près de 3000,00€ TTC sachant que la comparaison n'a pu se faire que sur 11 mois (la dernière facture n'étant pas encore reçue) et qu'il faut également prendre en compte l'augmentation du prix du kwh.

Relevage de l'orgue

Le maire informe que les travaux relatifs au relevage de l'orgue vont être réalisés selon le calendrier suivant :

- automne 2024 : construction du soufflet neuf en atelier, achat du moteur et construction du caisson phonique
- printemps 2025 : démontage de l'orgue, nettoyage du buffet

Visite d'un pump track et d'un city stade

Plusieurs conseillers municipaux se sont déplacés à Griesheim-près-Molsheim afin de découvrir le pump track et le city stade.

Le conseil municipal choisira ultérieurement le type d'équipement sportif : le pump track ou le city stade.

Toutefois, cette année, l'aire de jeux au Dreispitz sera réaménagée avec de nouveaux modules. Une clôture sera également mise en place pour la sécurité de nos enfants.



Norbert MOTZ
Maire

Laurence RUFİ
Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
067-216700310-20240506-PV/06052024-DE
Date de télétransmission : 04/06/2024
Date de réception préfecture : 04/06/2024